

27 février 2002

Importations de poulet en provenance de Chine

Interdiction provisoire de toute importation et certification obligatoire

Depuis la semaine dernière, les laboratoires cantonaux ont effectué des contrôles ciblés visant les importations de poulet en provenance de Chine. Au vu des résultats, l'Office vétérinaire fédéral (OVF) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ont décidé d'interdire toute importation à compter d'aujourd'hui. Désormais, un certificat sera requis pour la viande de poulet en provenance de Chine et des analyses seront effectuées afin de contrôler la présence éventuelle de résidus d'antibiotiques.

Dans six des cinquante échantillons faisant actuellement l'objet de contrôles, les laboratoires cantonaux ont décelé des résidus d'antibiotiques. Dans quatre cas, il s'agit de résidus d'enrofloxacin, dont les valeurs sont deux fois supérieures à la valeur limite. Dans deux autres échantillons, des traces de chloramphénicol ont été trouvées. Le chloramphénicol est un antibiotique qui est interdit en Suisse. Les valeurs trouvées sont en infraction avec la législation sur les denrées alimentaires. C'est pourquoi l'OFSP et l'OVF exigent désormais un certificat officiel d'innocuité pour les importations de poulet en provenance de Chine. En outre, tous les produits importés en Suisse seront contrôlés avant d'être mis sur le marché. La mise en place de ce nouveau système de certification et de contrôle nécessitera plusieurs semaines. D'ici là, il y aura lieu d'appliquer l'interdiction de toute exportation décidée en date du 27 février 2002. Les produits déjà importés, qui sont en stock ou à la douane, ainsi que les produits retirés des étalages doivent être contrôlés par lots, avant d'être remis sur le marché. Ces contrôles sont effectués sous la surveillance des laboratoires cantonaux.

Note:

Conférence de presse téléphonique avec l'OFSP et l'OVF aujourd'hui à 14h30

Tél. 01/419 90 11

Office vétérinaire fédéral / Office fédéral de la santé publique
Médias et communication

Renseignements:

OFSP, Médias et communication, tél. 031/322 95 05

OVF, Communication, tél. 031/323 84 96

© 2002 L'Office fédéral de la santé publique, CH-3003 Berne
Tél +41 (0)31 322 21 11, Fax +41 (0)31 322 95 07
E-Mail info@bag.admin.ch, Dernière modification: 12.03.2002